



COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT



PRESS RELEASE

4435/89 (Presse 15)

1297th Council meeting
- Agriculture -
Brussels, 13 and 14 February 1989

President: Mr Carlos ROMERO HERRERA
Minister for Agriculture,
Fisheries and Food
of the Kingdom of Spain

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium

Mr Paul DE KEERSMAEKER State Secretary for European Affairs
and Agriculture

Denmark

Mr Laurits TOERNAES Minister for Agriculture

Germany

Mr Walter KITTEL State Secretary,
Federal Ministry of Food, Agriculture and
Forestry

Greece

Mr Yannis POTTAKIS Minister for Agriculture

Spain

Mr Carlo ROMERO HERRERA Minister for Agriculture,
Fisheries and Food

Mr Vicente ALBERO President of the Fund for the Regulation
of Agricultural Products and Prices
(FORPPA)

France

Mr Henri NALLET Minister for Agriculture

Ireland

Mr Michael O'KENNEDY Minister for Agriculture and Food

Italy

Mr Calogero MANNINO

Minister for Agriculture

Luxembourg

Mr Marc FISCHBACH

Minister for Agriculture and Viticulture

Netherlands

Mr Gerrit BRAKS

Minister for Agriculture

Portugal

Mr Alvaro BARRETO

Minister for Agriculture, Fisheries and Food

Mr Arlindo CUNHA

State Secretary,
Assistant to the Minister for
Agriculture, Fisheries and FoodUnited Kingdom

Mr John McGREGOR

Minister for Agriculture

Mr Richard RYDER

Parliamentary Secretary, Ministry of
Agriculture, Fisheries and Food

°

° °

Commission

Mr R. MACSHARRY

Member

PRICES FOR AGRICULTURAL PRODUCTS AND RELATED MEASURES 1989/1990

The Council held an initial discussion on the Commission proposals on the prices for agricultural products and on certain related measures for the 1989/1990 marketing year.

This general discussion enabled delegations to air their initial reactions to the proposals.

The Council instructed the Special Committee on Agriculture to carry out a detailed study, sector by sector, to enable the Council to continue its discussion at its March meeting.

EXTENSIFICATION OF PRODUCTION

The Council examined the proposal on extensification of production, on which the Opinion of the European Parliament was awaited.

Following this discussion, it established that the political tendency was broadly in favour of a compromise text from the Presidency.

The Council will resume its examination of this question after receiving the European Parliament's Opinion.

MISCELLANEOUS DECISIONS

Own resources

Following the discussions of the Ecofin Council on 12 December 1988, the Council approved two joint guidelines on proposals for Regulations:

- on the definitive uniform arrangements for the collection of own resources accruing from value added tax (VAT)
- implementing Decision 88/376/EEC on the system of the Communities' own resources.

These joint guidelines will be forwarded to the European Parliament as part of the decision-making procedure.

(see Press Release 10149/88 of 12 December 1988).

Customs Union

The Council formally adopted the Regulation totally or partially suspending certain customs duties applicable - under the Act of Accession - by the Community of Ten to imports from Spain.

Bruxelles, le 13 février 1989

NOTE BIO(89)47 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. aux membres du Service Porte-Parole

CONSEIL AGRICOLE (B. JULIEN)

433

Le deuxième Conseil (agriculture) de l'année débutera à Bruxelles, lundi 13 février à 15h30. Il se poursuivra mardi et éventuellement mercredi matin.

L'ordre du jour de ce Conseil est assez peu chargé.

1) Le plat de résistance sera constitué par la première discussion sérieuse sur le paquet prix 89/90 proposé le 18 janvier par la Commission.

Le débat ne devrait pas toutefois être très approfondi dans la mesure où seulement deux secteurs ont fait l'objet de travaux préliminaires au sein du CSA, il s'agit des fruits et légumes d'une part et du sucre d'autre part.

Le Commissaire MAC SHARRY avait, il faut le rappeler, présenté le paquet prix lors du Conseil précédent mais sans débat réel. En amorçant le débat de fonds qui devrait se poursuivre dans les deux prochains conseils du mois de mars, le Commissaire de l'agriculture et au développement rural insistera sur la faible marge de manoeuvre dont dispose la Commission par rapport aux propositions qu'elle a faites. Les perspectives de la situation des marchés mondiaux à moyen terme, les contraintes budgétaires, la nécessité d'assurer le bon fonctionnement des stabilisateurs récemment adoptés et la volonté de supprimer les écarts monétaires existants dans la perspective de '92 ne permettent pas d'adoucir les propositions actuelles. Il faut rappeler que celles-ci correspondent à un gel des prix garantis en ECU. Le bon équilibre des mesures à adopter entre les différents secteurs justifie les quelques baisses de prix proposées. Enfin, la nécessité de restaurer à l'intervention son rôle de filet protecteur motive les modifications proposées à cet égard pour les oléagineux et les céréales.

A l'inverse, la situation socio-économique et l'équilibre rural ne permettent pas d'envisager une politique plus contraignante. Mr MAC SHARRY se limitera vraisemblablement au cours de ce premier débat à des réponses générales en évitant les aspects sectoriels qui seront abordés après que les groupes de travail du Conseil aient analysé les propositions de la Commission.

2) Le deuxième point à l'ordre du jour concerne le régime d'extensification de la production (Règlement 797/85). Ce régime prévoit l'obligation pour les états membres d'appliquer le régime d'extensification à la production au vin et à la viande bovine à partir du 1er janvier 1989. Le régime optionnel à partir de cette date pour les autres productions (céréales, fruits et légumes ...) doit aussi être obligatoire à partir du 1er janvier 1990.

En raison des difficultés administratives et techniques rencontrées par certains états membres, ils ont souhaité pouvoir appliquer des programmes pilotes expérimentaux dans les secteurs du vin et de la viande bovine au cours des années '89 et '90. Cette facilité serait aussi accordée aux autres secteurs de productions excédentaires en 1990.

Mr MAC SHARRY estime que sur la base des récentes discussions aux CSA un accord sera atteint lors de ce Conseil.

3) Enfin, les bilans d'importation de bovins et viande bovines seront à l'ordre du jour. Les propositions actuelles de la Commission pour 1989 sont les suivantes :

- Jeunes bovins : 175.000 têtes contre 164.000 en 1988;
- viande de transformation : 15.000 contre 12.000 t en 1988;
- contingent tarifaire exceptionnel de 8000 t de viande de haute qualité comme en 1988.


Le Commissaire MAC SHARRY espère que des progrès seront faits sur ce dossier au cours de ce Conseil.

La Commission souhaitait inscrire les importations de beurre et de moutons Néo-Zélandais à l'ordre du jour, mais le Président du Conseil préfère traiter ces aspects au cours de l'un des Conseils du mois de mars.

4) Dans les points divers il faut souligner entre autres que le Royaume-Uni a fait part de son intention d'inscrire le problème des fraudes qui a fait l'objet d'une couverture de presse importante ces derniers jours (voir Note Bio 42).

Le gouvernement britannique souhaite que ce point soit aussi à l'ordre du jour du prochain sommet de Madrid.

Amitiés,



C.D. EHLERMANN

Bruxelles, le 14 février 1989

NOTE BIO(89) 476 (suite 1) AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

CONSEIL AGRICOLE (B. JULIEN)

La première séance du Conseil qui a débuté le 13 février à 15 H. s'est terminée vers 19H30. Le Conseil reprendra ses travaux aujourd'hui à 9H30. Le Président souhaite pouvoir terminer à 12H30.

Sur la base des derniers travaux du CSA, un accord s'est dégagé sur la proposition relative à l'extensification. Les bases de cet accord sont les suivantes:

- pour la viande bovine et le vin, des projets pilotes seront autorisés en 1989 et 1990;
- pour les autres productions excédentaires, les projets pilotes seront autorisés en 1990;
- à partir de 1991, l'extensification telle qu'elle est prévue dans le règlement initial s'appliquera de plein droit pour toutes les productions excédentaires pour lesquelles cette mesure a été prévue.

En dépit d'une réserve de la délégation allemande qui souhaite que pour les produits excédentaires autres que le vin et la viande bovine, la directive soit pleinement applicable dès 1990, le Président a constaté qu'il y avait accord de la majorité des délégations sur le contenu politique et les modifications à apporter au règlement. Lorsque le Parlement aura rendu son avis, le projet actuel sera donc inscrit en point A au Conseil.

La Présidence a fait procéder à un premier tour de table sur le paquet prix 1989/90. M. Romero a souligné que les déclarations actuelles ne pouvaient qu'être préliminaires en raison de l'avancement actuel des travaux de groupes techniques. Il souhaite que les négociations détaillées puissent débuter lors du prochain Conseil du mois de mars afin que les décisions sur les prix soient adoptées début avril.

Dans l'ensemble, les Ministres ont souligné leur attachement au principe des stabilisateurs, mais certains d'entre eux ont estimé qu'il ne fallait pas alourdir la barque. Les principales critiques ont donc porté sur les limitations proposées à l'intervention pour les céréales et les oléagineux, sur la baisse de prix du sucre et de certains fruits et légumes, sur le maintien de la corresponsabilité dans le secteur laitier et la diminution de l'aide à la poudre de lait écrémé, sur le taux d'humidité des céréales, sur le "déséquilibre" des propositions agri-monétaires. Certaines délégations ont en outre insisté sur la nécessité de mieux combattre les fraudes. La délégation allemande a pour sa part estimé que le paquet était déséquilibré dans la mesure où le système des stabilisateurs ne contient pas que des mécanismes de prix, mais aussi des dispositions favorisant la diminution des productions excédentaires qui sont mal appliquées (set-aside, extensification).

Le Commissaire Mac Sharry a répondu brièvement aux points essentiels soulevés par les différentes délégations.

Il a d'abord rappelé que la guide-ligne budgétaire n'était pas un objectif en soi et que les éléments de conjoncture qui s'étaient produits en 1988 avaient un caractère exceptionnel. Il s'est félicité de la volonté des Etats membres de vouloir mieux combattre la fraude et il a indiqué que c'est également une préoccupation de la Commission (UCLAF, création d'un groupe d'experts à haut niveau, simplification des réglementations, uniformisation des contrôles, prévention sont quelques unes des priorités de la Commission en la matière).

Le Commissaire a insisté sur la fonction de filet protecteur de l'intervention et le rôle plus déterminant que devait jouer les prix de marché dans l'avenir. En ce qui concerne le taux d'humidité des céréales, il a indiqué que ce n'était pas à la Communauté à payer les frais de déshydratation.

Il a rappelé que le prix des céréales avait diminué de 25% au cours des dernières années, alors que le prix du sucre était stable depuis quatre ans.

M. Mac Sharry a indiqué que les modifications à apporter au régime des agrumes avait pour principal souci d'éviter les destructions. Mais les divergences entre experts nationaux sur les conséquences des propositions de la Commission impliquent que les travaux d'experts progressent.

Les propositions agri-monétaires de la Commission sont dans la logique des propositions du Conseil. Elles sont destinées à assurer le démantèlement complet des MCM et des franchises en 1992. Pour les MCM négatifs des monnaies variables, la Commission a proposé le maximum de ce qui était actuellement possible.

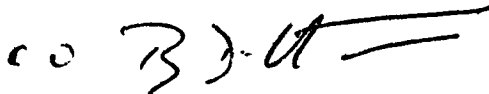
La diminution de l'aide au lait en poudre est logique alors que les stocks sont maintenant au plus bas niveau.

Les propositions de prix en matière de vin reflètent les tendances actuelles du marché.

Répondant à une interrogation de M. Nallet, M. Mac Sharry a indiqué que la Commission n'avait pas oublié sa promesse de publier un rapport sur l'interprofession en 1992.

Au cours de la séance d'aujourd'hui, le Commissaire devrait apporter des réponses plus détaillées aux grandes questions posées par les Ministres. Les bilans d'importation de viande bovine sont aussi à l'ordre du jour.

Amitiés,



C.D. EHLERMANN

Bruxelles, le 14 février 1989

NOTE BIO(89)47 (SUITE ET FIN) AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. aux membres du Service Porte-Parole

RENDEZ-VOUS DU MIDI

CONSEIL AGRICOLE (B. JULIEN)

Le Président Romero a souhaité que les délégations puissent s'exprimer à nouveau sur l'un des seuls éléments du paquet prix qui a été jusqu'ici étudié en groupe de travail, le sucre. Les délégations allemandes, danoises, espagnoles, italiennes, irlandaises et belges ont déclaré à nouveau qu'elles trouvaient les propositions de la Commission injustifiées (autofinancement du secteur, gel des prix depuis quatre ans, faible impact de la baisse proposée sur les dépenses des consommateurs, importance du sucre sur le revenu du producteur, baisse de revenus des ACP ...). Certaines délégations ont estimé qu'une modification de la hiérarchie des prix ne pouvait logiquement que s'insérer dans la perspective de l'examen du régime sucre en 1991.

Dans sa réponse, le Commissaire MAC SHARRY a insisté sur la nécessité de cohérence intersectorielle des propositions de la Commission. La baisse de 25% des prix des céréales doit être comparée au gel des prix du sucre depuis quatre ans. Le système des quotas ne dispense pas d'une certaine prudence en matière de prix. L'autofinancement du secteur est supporté par les consommateurs. Il y a peu de perspectives d'assister à un détournement des superficies sucrières dans la mesure où cette production demeure attractive. La menace des autres édulcorants est d'autant plus grande que le prix des céréales a diminué. Les aspects extérieurs (GATT, ACP) ne doivent pas être un alibi pour éviter de prendre des décisions qui s'imposent. Enfin, la pression à exercer sur le quota C comme l'on souhaité certaines délégations ne peut se faire que par un abaissement de prix garantis pour les sucres des quotas A et B.

Le Ministre grec a souhaité que les aides à l'industrie soient plus attractives que les aides à la transformation et qu'une meilleure hiérarchie des petits producteurs soit définie entre les différents produits pour l'exemption de certaines taxes. Le Commissaire a indiqué que la seule modification du régime des retraits concernait les agrumes, et qu'il n'était pas question de subventionner des industries prospères. Il a indiqué que la définition des petits producteurs était délicate et devait être envisagée secteur par secteur.

Mr MAC SHARRY a indiqué au Ministre néerlandais que la Commission était préoccupée par l'accroissement des dépenses dans le secteur ovin et que des propositions visant à la réforme de l'OCM viande ovine étaient sur la table du Conseil.

Points divers :

Mr MAC SHARRY a confirmé au Ministre grec que la Commission déposerait prochainement un rapport et des propositions pour améliorer le fonctionnement du régime raisins secs et qu'elle examinait actuellement une demande grecque pour faciliter l'écoulement de ces produits sur les marchés tiers.

Le Ministre Italien a réitéré sa demande antérieure sur le transfert des céréales fourragères en raison de la sécheresse qui sévit en Italie. Le Commissaire MAC SHARRY a indiqué que les travaux exploratoires avec les autorités Italiennes s'étaient terminés la semaine dernière et qu'il serait en mesure de présenter prochainement une proposition à la Commission qui pourra être rapidement transmise au Conseil.

La Commission examinera avec soin le dossier qui vient de lui être transmis et qui concerne l'augmentation des droits de douane américains sur les compôtes (requête de la délégation allemande). La Commission et la Présidence ont insisté sur l'importance qu'elles attachaient à l'accord prochain (avant le 31 mars) sur le volet externe viande ovine et beurre néo-zélandais. Mr MAC SHARRY a indiqué à cet effet que les négociations avec les pays tiers étaient presque terminées. Les résultats seront évalués dans quelques jours et le Conseil sera alors informé.

Le volet externe viande bovine n'a pas été traité, il doit encore faire l'objet de travaux complémentaires au CSA.

Le Président a estimé que lors du prochain Conseil (6-7 mars) les travaux préparatoires seraient achevés par les différents groupes techniques et que le Conseil pourrait analyser tous les grands groupes de produits, raison pour laquelle ce Conseil pourrait se terminer le 8 mars.

Matériel distribué

IP 75 - Pêche au Groenlande : quantité additionnelle de cabillaud

IP 76 - Pêche japonaise dans des eaux portugaises

IP 77 - Accord pêche CEE-Etats-Unis

P - 5 - Europe des chercheurs : plan pour stimuler la coopération entre économistes européens

P - 6 - Directive concerning the placing of EEC accepted plant protection products on the market


Rapport général 1988

3 décisions article 115 : Italie : tissus de soie de Chine

Espagne : TV en couleurs de Corée du Sud et Japon

France : postes de radio pour voitures de Japon et Chine

Amitiés,



C.D. EHLERMANN